

Communication sent to active insured: 04.09.2019

Communication sent to retired insured: 04.09.2019 – email

Communication to retired staff by postal mail

Dear Colleagues,

As those of you who have followed this issue closely may know, and for the information of the wider insured population here at ITU, the Contract currently in force with Cigna for ITU's Collective Medical Insurance Plan will expire at the end of this year.

The CMIP Management Committee, in close collaboration with the Secretary-General, has carefully analyzed and compared all available options to ensure the continued provision of extensive health-care coverage for our active staff, retirees, and family members from the beginning of January 2020.

With this in mind, we reached the conclusion that UNOG's health insurance plan (the United Nations Staff Mutual Insurance Society, "UNSMIS") is the best option. This self-insured medical scheme, administered by the United Nations office at Geneva, provides similar, if not better, coverage than that currently available to the ITU insured population, with members enjoying better rates with regard to their monthly contribution across the board.

The decision to move to UNSMIS, as of 1 January 2020, has been approved by the Joint Advisory Committee, the Staff Council, our Elected Officials and the CMIP Management Committee, all of whom have worked hard with the best interests of the staff, retirees and their families, firmly in mind.

We are pleased to inform you that the agreement has been signed with UNOG. We are joining a much larger population of approximately 26,000 insured. Joining UNSMIS will allow ITU medical costs to be spread among a larger pool of insured who are currently younger and have a greater proportion of active members than ITU. The UNSMIS plan is also in a financially sound situation.

In addition, UNSMIS will provide our population with improved benefits. For example:

- there will no longer be any deductible;
- reimbursement levels will remain at 80% for general medical services and medication, but will increase to 90% for surgical operations;
- the base rate will go down from 3,91% to 3.4%.
- voluntarily insured children under the age of 25 will pay CHF 130 per month and those between 25 and 29 will pay CHF 200 per month vs. approximately CHF 363 under CMIP;
- a voluntarily insured spouse will pay CHF 350 vs. approximately CHF 907 under CMIP;
- a parent, sibling or secondary dependent will pay CHF 500 per months vs. approximately CHF 1,945 under CMIP;
- coverage will continue to be provided worldwide.

As a result, the ITU CMIP scheme will be discontinued as from the 1st of January 2020. Please note that the Contract with Cigna remains in force until the end of the year and for cares received up to 31 December 2019, it will be possible to submit claims to Cigna up to 30 September 2020. Furthermore, the CMIP-Cigna Website will remain active and accessible to ITU insured persons until 31 December 2021.

We will continue to work diligently with all concerned colleagues in order to ensure a smooth and orderly transition from our Contract with CIGNA, to our new relationship with UNSMIS.

Townhall meetings to provide further information on the transition and details of the new scheme are already being planned with the first one scheduled to take place in September at a date and time which will be communicated to all staff and retirees. We look forward to welcoming you all. In the meantime, you may wish to consult the UNSMIS website for further information: <https://medical-insurance.unog.ch/welcome>.

Human Resources Management Department

Chères et Chers collègues,

Comme le savent peut-être ceux qui ont suivi de près cette question, et à titre d'information pour l'ensemble des personnes assurées de l'UIT, le contrat actuellement en vigueur avec Cigna concernant la Convention collective d'assurance maladie de l'UIT (CCAM) arrivera à échéance à la fin de cette année.

Le Comité de gestion de la CCAM, en étroite collaboration avec le Secrétaire général, a analysé et comparé avec soin toutes les options possibles, pour veiller à ce que les fonctionnaires en activité, les fonctionnaires retraités et les membres de leurs familles continuent de bénéficier d'une couverture médicale complète à compter de début janvier 2020.

Dans cette optique, nous sommes arrivés à la conclusion que le plan d'assurance maladie de l'ONUG (Assurance mutuelle contre la maladie et les accidents du personnel des Nations Unies (UNSMIS)) constitue la meilleure option. Ce régime d'assurance maladie autonome, géré par l'Office des Nations Unies à Genève, offre une couverture similaire à celle qui est actuellement fournie aux assurés de l'UIT – voire une meilleure couverture – les membres bénéficiant de meilleurs taux à tous les niveaux en ce qui concerne leur cotisation mensuelle.

La décision de rejoindre l'UNSMIS à compter du 1er janvier 2020 a été approuvée par le Comité consultatif mixte, le Conseil du personnel, les fonctionnaires élus et le Comité de gestion de la CCAM, qui ont tous œuvré sans relâche en gardant fermement à l'esprit les intérêts bien compris des fonctionnaires en activité, des fonctionnaires retraités et de leurs familles.

Nous avons le plaisir de vous informer que l'accord a été signé avec l'ONUG. Nous intégrerons un groupe bien plus vaste constitué d'environ 26 000 assurés. Le fait de rejoindre l'UNSMIS permettra de répartir les frais médicaux de l'UIT entre un plus grand nombre d'assurés, qui sont actuellement plus jeunes et comptent davantage de membres actifs que ce n'est le cas à l'UIT. De plus, la situation financière du plan de l'UNSMIS est saine.

En outre, l'UNSMIS offrira de meilleures prestations aux assurés de l'UIT. Par exemple:

- Il n'y aura plus de franchise;
- Les taux de remboursement demeureront de 80% pour les services de médecine générale et les médicaments, mais passeront à 90% pour les interventions chirurgicales;
- Le taux de cotisation de base sera ramené de 3,91% à 3,4%;
- Les enfants volontairement assurés de moins de 25 ans verseront une cotisation de 130 CHF par mois, et ceux âgés de 25 à 29 ans verseront une cotisation de 200 CHF par mois, contre environ 363 CHF au titre de la CCAM;
- Les conjoints volontairement assurés verseront une cotisation de 350 CHF par mois, contre 907 CHF au titre de la CCAM;
- Les parents, frères et sœurs ou les personnes non directement à charge verseront une cotisation de 500 CHF par mois, contre environ 1 945 CHF au titre de la CCAM;
- Une couverture fournie continuera d'être mondiale.

En conséquence, le plan de la CCAM de l'UIT sera supprimé à compter du 1er janvier 2020. Veuillez noter que le contrat conclu avec Cigna restera en vigueur jusqu'à la fin de l'année, et que pour les soins reçus jusqu'au 31 décembre 2019, il sera possible de soumettre des demandes de remboursement à Cigna jusqu'au 30 septembre 2020. En outre, le site internet de CCAM-Cigna restera actif et accessible jusqu'au 31 décembre 2021.

Nous continuerons d'œuvrer avec diligence avec tous les collègues concernés, pour assurer une transition harmonieuse et sans heurts entre le contrat que nous avons conclu avec Cigna et notre nouvelle relation avec l'UNSMIS.

Il est déjà prévu d'organiser des séances d'information à l'intention de tout le personnel de l'UIT, en vue de fournir de plus amples informations sur cette transition ainsi que des précisions sur le nouveau plan. La première de ces séances doit avoir lieu en septembre, à une date et heure qui seront communiquées à tous les fonctionnaires en activité et fonctionnaires retraités. Nous serons très heureux de vous y accueillir. Dans l'intervalle, vous pouvez consulter le site web de l'UNSMIS pour obtenir plus de renseignements: <https://medical-insurance.unog.ch/welcome>.

Département de la gestion des ressources humaines